

Département

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Des  
Alpes MaritimesArrondissement  
De NiceCommune  
de  
Lucéram

## Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	11
Votants	14

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

## Délibération N°308

**Création d'un poste  
d'adjoint administratif  
principal de 2<sup>ème</sup> classe  
A temps complet**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt cinq Juin le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe «3 en 1», sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Christiane Ricort, Jean-Louis Dalloni, Michèle Barnoin, Richard Fonti, Nathalie Chiavarino, Louis Fadas, Josiane Cordier, Didier Lambert, Evelyne Michel, Pierre Natali, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Pierre Marseille par Christiane Ricort, Audrey Varro par Michèle Barnoin, Séverine Canino par Jean-Louis Dalloni

Absents non représentés : Jean-Pierre Prioris

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose :

- De créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- D'adopter le tableau des effectifs du personnel communal ainsi modifié

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- d'adopter le tableau des effectifs du personnel communal ainsi modifié,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Lucéram les jours mois et an que susdits.

Le Président de Séance  
Michel Calmet

La Secrétaire de Séance  
Christiane Ricort



*Ricort.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la publication, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Télérecours, accessible par le lien suivant <https://www.telarecours.fr/>.

**TABEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE LUCERAM**

**EMPLOIS DE DROIT PUBLIC PERMANENTS**

Emba	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Nombre(s) d'effectif(s) de catégorie	Nombre d'emplois (sur une année civile budgétaire)	Quotité horaire hebdomadaire de travail case par établissement	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois VACANTS
ADMINISTRATIVE	B	REDACTEURS	Redacteur principal (sur classe)	1	1	35h	1	0
ADMINISTRATIVE	C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Adjoint administratif principal 1 <sup>er</sup> em classe	1	1	35h	1	0
ADMINISTRATIVE	C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Adjoint administratif principal 1 <sup>er</sup> em classe	1	1	35h	1	0
ADMINISTRATIVE	C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	35h	1	0
ADMINISTRATIVE	C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Adjoint administratif	1	1	35h	1	0
ADMINISTRATIVE	C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Adjoint administratif	1	1	35h	1	0
POLICE MUNICIPALE	C	GARDES CHARGES	Garde champêtre chef principal	1	1	35h	1	0
TECHNIQUE	C	ADJOINTS TECHNIQUES	Adjoint technique principal (sur classe)	1	1	35h	1	0
TECHNIQUE	C	ADJOINTS TECHNIQUES	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	35h	1	0
TECHNIQUE	C	ADJOINTS TECHNIQUES	Adjoint technique	1	1	35h	1	0
TECHNIQUE	C	ADJOINTS TECHNIQUES	Adjoint technique	1	1	35h	1	0
TECHNIQUE	C	ADJOINTS TECHNIQUES	Adjoint technique	1	1	35h	1	0
CAL.TURBILLE	C	ADJOINTS DU PATRIMOINE	Adjoint du patrimoine	1	1	35h	1	0

**EMPLOIS DE DROIT PUBLIC NON PERMANENTS**

Filée	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Nombre(s) d'effectif(s) de catégorie	Fonctionnement de la loi n°1453	éché de durée	durée prévue	Nombre d'emplois (sur une année civile budgétaire)	Quotité horaire hebdomadaire de travail case par établissement	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois NON POURVUS
		AUXILIAIRE	Agent d'embauche	Acc. Temporaire : 3	max 12 mois sur une période globale de 18 mois			1		1	0
		AUXILIAIRE	Agent d'embauche	Acc. Temporaire : 3	max 12 mois sur une période globale de 18 mois			1		1	0
		AUXILIAIRE	Agent d'embauche	Acc. Temporaire : 3	max 12 mois sur une période globale de 18 mois			1		1	0
		AUXILIAIRE	Agent d'embauche	Acc. Temporaire : 3	max 12 mois sur une période globale de 18 mois			1		1	0
		AUXILIAIRE	Agent d'embauche	Acc. Temporaire : 3	max 12 mois sur une période globale de 18 mois			1		1	0
		AUXILIAIRE	Agent d'embauche	Acc. Temporaire : 3	max 12 mois sur une période globale de 18 mois			1		1	0
		AUXILIAIRE	Agent d'embauche	Acc. Temporaire : 3	max 12 mois sur une période globale de 18 mois			1		1	0

**EMPLOIS DE DROIT PRIVE**

Type de statut	Fonctions	Nombre d'emplois	Quotité horaire hebdomadaire
Capacité administrative permanente	AGENT D'ENTRETIEN BATIMENTS COMMUNAUX	1	20h
	AGENT D'ENTRETIEN BATIMENTS COMMUNAUX	1	20h

AR Prefecture

006-210600771-2024025-308-DE  
Reçu le 02/07/2024